

COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2017 COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

Le 25 septembre 2017 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Moulin de OUDEZEELE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 13 septembre 2017

Nombre de Communes adhérentes : 99

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 112 délégués

M. Michel PICOTIN	délégué titulaire	ARNEKE
M. Fabrice KERKHOVE	délégué titulaire	ARNEKE
M. Sébastien MALESYS	délégué titulaire	BAILLEUL
M. Damien DEKNEUDT	délégué suppléant	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-Pierre LAMOITTE	délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jacques CARON-COTTIN	délégué titulaire	BERGUES
M. Jean KASPRZYCK	délégué titulaire	BERGUES
M. Jean-Claude DELDYCKE	délégué titulaire	BERTHEN
M. Jean-Marie BREYER	délégué titulaire	BERTHEN
M. Bruno FOULON	délégué titulaire	BIERNE
M. Jean-Marc LUTIC	délégué suppléant	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	délégué suppléant	BISSEZEELE
M. Gérard BEAUVOIS	délégué titulaire	BLARINGHEM
Mme Danielle MAMETZ	délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Anne BERTELOOT	délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	délégué titulaire	BORRE
Mme Marie-Claude LERMYTTE	délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Michel DOLLEZ	délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	délégué titulaire	BROXEELE
M. Fabien VANBOSEL	délégué titulaire	BUYSCHEURE
M. Jean-Luc SCHRICKE	délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	délégué titulaire	CAPPELLE-BROUCK
M. Alain JANSSEN	délégué suppléant	CAPPELLE-BROUCK
M. Philippe COTREZ	délégué titulaire	CASSEL
M. Marcel EECKEMAN	délégué titulaire	CROCHTE
Mme Pascaline REUMAUX	délégué titulaire	DRINCHAM
M. Bernard DENECKER	délégué titulaire	DRINCHAM
M. Sylvain DEVEY	délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	délégué titulaire	ERINGHEM
M. Marc COLPAERT	délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Paul RYCKEWAERT	délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	délégué titulaire	FLETRE

M. Serge SOODTS	délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Patrick TALLEU	délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
Mme Yvette VANDENABEELE	délégué titulaire	HARDIFORT
M. Bernard NOWAKOWSKI	délégué titulaire	HARDIFORT
M. Eddy ROLIN	délégué titulaire	HAVERSKERQUE
M. Valentin BELLEVAL	délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. José NEIRYNCK	délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	délégué titulaire	HOLQUE
M. Jean-Luc CAPPAERT	délégué titulaire	HONDEGHEM
M. Vincent CAPPELAERE	délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Pierre CAMPAGNIE	délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Michelle LECOEUICHE	délégué suppléant	LA GORGUE
M. Michel DELFORGE	délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Henri CARON	délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Cédric LAPAILLE	délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Denis DECALF	délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jacques HERMANT	délégué titulaire	LYNDE
Mme Danielle VANMAELE	délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Jean-Pierre LICOUR	délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Patrick DEROUILLERS	délégué titulaire	MERRIS
M. Claude MARCINKOWSKI	délégué titulaire	MERVILLE
M. Philippe MABRIEZ	délégué titulaire	MERVILLE
M. Christian BOUREZ	délégué titulaire	METEREN
Mme Elizabeth BOULET	délégué titulaire	METEREN
M. Jackie ODENT	délégué titulaire	MILLAM
M. Serge OLIVIER	délégué suppléant	NEUF-BERQUIN
M. Pascal CODRON	délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	délégué titulaire	NIEURLET
M. Olivier SPRIET	délégué titulaire	OCHTEZEELE
M. Edgard DUVAL	délégué suppléant	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Michel DERA EVE	délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Eloi VAN CAPPEL	délégué titulaire	OXELAERE
M. Christophe VANLERBERGHE	délégué titulaire	PITGAM
M. Jacques HUMEZ	délégué titulaire	REnescure
M. Pierre BERNARD	délégué suppléant	REnescure
M. Jean-Luc CLEENWERCK	délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	délégué titulaire	RUBROUCK
M. Francis MEIRLAND	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	délégué suppléant	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Jean-Pierre BAUDENS	délégué titulaire	SAINTE-MOMELIN
Mme Marie-Nöelle MACREL	délégué titulaire	SAINTE-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	délégué titulaire	SAINTE-PIERREBROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	délégué suppléant	SAINTE-PIERREBROUCK
Mme Marie-Madeleine CAMPAGNE	délégué titulaire	SAINTE-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Patrick WAYMEL	délégué titulaire	SERCUS
M. Christian BECUWE	délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Marc POLVECHE	délégué titulaire	STAPLE
M. Sylvain LEFEBVRE	délégué titulaire	STAPLE
M. François PARESYS	délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Bruno WULLEPUT	délégué titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	délégué suppléant	STEENWERCK
M. Pierre THIEFFRY	délégué titulaire	STRAZEELE
M. Louis BALLOY	délégué titulaire	TERDEGHEM
M. Jean-Luc LAURENT	délégué suppléant	THIENNES
M. Alain NOEL	délégué titulaire	UXEM
M. Jean-Marie GHEKIERE	délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Charles GALLIEZ	délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Eric SMAL	délégué titulaire	WALLON-CAPPEL
M. Michel AVEZ	délégué titulaire	WALLON-CAPPEL
M. Benoit LAURENT	délégué titulaire	WARHEM

M. Jean-Noël PENEZ	délégué titulaire	WATTEN
Mme Laurence BARROIS	délégué titulaire	WEMAERS CAPPEL
M. Lucien MONNIER	délégué suppléant	WEMAERS CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	délégué titulaire	WINNEZEELE
M. François HEYMAN	délégué titulaire	WINNEZEELE
M. Loïc THOMAS	délégué suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Franck RICHARD	délégué titulaire	ZEGERSCAPPEL
M. Stéphane LIEVIN	délégué titulaire	ZERMEZEELE
Mme Nelly STAELEN	délégué titulaire	ZUYTPEENE

POUVOIRS : 5

- M. Bruno FICHEUX, délégué titulaire de ESTAIRES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Maxime CREPIN, délégué titulaire de NEUF-BERQUIN a donné pouvoir à M. Serge OLIVIER
M. Franck MEURILLON, délégué titulaire de NIEPPE a donné pouvoir à M. Pascal CODRON
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
M. Daniel DESCHODT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Jean-Noël PENEZ

VOTANTS : 117

Secrétaire de séance : M. Valentin BELLEVAL

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Administration générale
 - Départ de la Commune de Les Moeres (Commune fusionnée avec Ghyvelde - Rattachement de la Commune nouvelle de Ghyvelde à la CUD) : avis du Comité, Convention avec la CUD pour solde des sommes restant dues au titre de l'électrification rurale, avenants aux contrats de concession électricité et gaz
 - Fixation des modalités de saisine du SIECF par voie électronique
- Finances publiques
 - Décision modificative
- Compétence Eclairage Public
 - Actualisation du programme de travaux 2017
 - Convention avec la CCHF - Travaux Quartier Saint Antoine
- Compétence autorité organisatrice de la distribution publique de gaz
 - CRAC 2016
- Compétence Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité
 - Mise en place d'un service d'instruction et de validation des chiffrages ENEDIS, concernant les devis d'extension et de raccordement adressés aux Collectivités adhérentes au SIECF en collaboration avec le SIDEC (Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis)
 - Actualisation du programme Article 8 - travaux 2017
 - Travaux de déplacements d'ouvrage à Socx
 - Convention tripartite avec ENEDIS et COMPLETEL, relative à l'usage des supports des réseaux publics d'électricité BT et HTA aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques
 - Convention tripartite avec ENEDIS et la ville de BAILLEUL, relative à l'usage du réseau de distribution d'électricité pour l'installation et l'exploitation d'un réseau de caméras de vidéoprotection
 - CRAC 2017
- Maitrise de la demande en énergie
 - Programme d'aide pour 2017
- Information sur les décisions
- Questions diverses

Monsieur Michel DECOOL, Président, remercie la commune de Oudezeele pour le prêt de la salle.

Monsieur DECOOL vous invite à noter dans vos agendas :

- **Jeudi 5 octobre 2017 : 18h30 à Zermezele et 19h à Ledringhem**
Numérique - Travaux de montée en débit : Inauguration des armoires de montée en débit avec Christophe COULON Président du Syndicat Numérique Fibre 59 62,
- **Mardi 10 octobre 2017 17h/18h30 à NEUF-BERQUIN :**
Fête de l'Énergie : Visite des bâtiments avec production d'électricité solaire
- **Lundi 20 novembre 2017 à 14 h au SIECF 30 rue Warein à HAZEBROUCK :** Réunion d'informations - Logiciel Eclairage public (*Inscription via le site internet du SIECF www.siecf.fr*)

RAPPEL :

Monsieur Decool rappelle aux communes adhérentes qu'un guide de sélection de luminaires d'équipement a été préparé par nos techniciens afin d'uniformiser la pose et ensuite la maintenance de l'éclairage public et ce pour éviter des désagréments comme celui de MERCKEGHEM, qui possède des mâts très particuliers dont les fixations de base nécessitent en cas de remplacement des délais d'attente très longs.

➤ **Lancement du programme CIVIGAZ avec GRDF et la Fondation FACE : mi-septembre 2017**

Sensibilisation des publics à la sécurité des installations intérieures de gaz et éco-gestes sur les communes de Merville, Hazebrouck et Bailleul.

Un recrutement de 9 services civiques est en cours (fiche de poste disponible sur notre site internet www.siecf.fr).

Début de l'action : Novembre 2017

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le compte rendu de la séance précédente.
Le compte rendu de la séance du 29 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

**Délibération n° 2017/39 - Administration générale
Départ de la commune de Les Moères (commune fusionnée avec Ghyvelde -
rattachement de la commune nouvelle de Ghyvelde à la CUD)
Convention avec la CUD pour solde des sommes restant dues au titre de
l'électrification rurale**

Exposé et proposition :

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30/11/2015, portant création de la Commune nouvelle de Ghyvelde,
Vu l'arrêté en date du 01/12/2015, portant notamment rattachement de la commune nouvelle de Ghyvelde à la CU de Dunkerque,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 02/12/2015, actant le retrait de la Commune de Les Moeres du SIECF (pour les compétences d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz),
Vu la délibération de la Commune nouvelle de Ghyvelde en date du 03/10/2017 sollicitant le retrait de Les Moeres du SIECF (au titre de la compétence éclairage public),

Vu la Convention en date du 20/12/2013 signée entre le SIECF et la Commune de Les Moeres et relative à la prise en charge des sommes restant dues par la Commune au SIECF au titre des travaux d'électrification rurale réalisés par le 4^{ème} SER d'Hondschoote,

Vu le courrier en date du 05/07/2017 de M Patrice Vergriete, Président de la CU de Dunkerque donnant son accord pour que les sommes restantes dues au SIECF, par la Commune de Les Moeres au titre des travaux d'électrification rurale, soient prises en charge par la CU de Dunkerque,

Il est proposé au Comité :

- D'émettre un avis favorable au retrait de la Commune de Les Moeres du SIECF (au titre de la compétence éclairage public),
- D'autoriser Monsieur le Président du SIECF à signer une convention avec Monsieur le Président de la CU de Dunkerque, afin que les sommes restantes dues au SIECF en application de la convention datée du 20/12/2013, soient prises en charge par le CU de Dunkerque, pour un montant de 139 082.13 €,

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2017/40 - Administration générale Fixation des modalités de saisine du SIECF par voie électronique

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc DEBERT - Vice-Président chargé de la Communication :

Vu l'Ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 et vu le Décret n° 2016-1411 du 20 octobre 2016 et décret n° 2016-1491 du 4 novembre 2016,

Depuis le 7 novembre 2016, les collectivités et établissements publics, doivent avoir mis en place un téléservice : procédure de saisine électronique par formulaire ou a minima adresse électronique.

Concernant le SIECF, il est proposé :

- La mise en place d'un formulaire de saisine par le biais du site internet,
- L'envoi automatique d'une copie du formulaire de saisine par mail au demandeur, valant accusé de réception,
- Le SIECF répondra à l'utilisateur dans les délais prescrits par la réglementation, par voie électronique.
- La saisine électronique du SIECF ne pourra se faire que par le biais de ce formulaire, la saisine par les réseaux sociaux notamment n'est pas autorisée.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2017/41 - Finances Publiques : Décision Modificative N° 2

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Il est proposé à l'Assemblée de valider le recours à un emprunt de 500 000 € pour financer les travaux d'éclairage public des communes qui sollicitent un étalement de leur participation.

Il est précisé que le Président dispose d'une délégation du Comité pour le recours à l'emprunt dans la limite de 500 000 € (délibération du comité du 05/05/2014).

Il est proposé à l'Assemblée de valider la décision modification n°2 présentée dans le tableau annexé.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

59295	SIECF		DM n°2 2017	
CODE INSEE	Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre			
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL				
TRANSFERT DE CREDITS				
DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
FONCTIONNEMENT				
D-6811-816 dotations aux amort des immo incorp et corp		2 312,00 €		
R-73111-020 Taxes foncières et d'habitation				10 080,72 €
D-023-816 Virement à la section d'investissement		7 768,72 €		
TOTAL	0,00 €	10 080,72 €	0,00 €	10 080,72 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		10 080,72 €		10 080,72 €
INVESTISSEMENT				
D-2041412-816 Communes du GFP Bât et inst (MDE)		21 000,00 €		
D-21534-816 Réseaux d'électrification		214 676,16 €		
D-21538-814 Autres réseaux		875 000,00 €		
D-2188-020 Autres immo corp		30 000,00 €		
D-458110-816 Réseaux Hondeghem	600,00 €			
D-4581100-816 Aide suite convention SIECF GRDF	1 200,00 €			
D-45811001-816 Aide suite convention SIECF GRDF		1 200,00 €		
D-4581101-816 Réseaux Hondeghem		600,00 €		
D-458136-816 Réseaux CCFI		50 000,00 €		
D-458137-816 Réseaux Bollezele - Route Merckeghem		48 088,01 €		
D-458138-816 Réseaux West Cappel - Rue du Rattekot		31 668,49 €		
D-458139-816 Réseaux Wattent - Rues St Antoine et de la Mon		18 674,15 €		
D-458141-816 Réseaux Winezele		4 000,00 €		
D-458142-816 Réseaux Crochte -Rue du Collège		3 727,18 €		
D-458143-816 Réseaux Eringhem		3 500,00 €		
D-458144-816 Réseaux Neuf Berquin - Rue Charles Capelle		6 487,30 €		
D-458145-816 Réseaux Killlem - Rue de la Brasserie		21 507,89 €		
D-458146-816 Réseaux Esquelbecq - Rue du Stade/Ammeux		28 895,68 €		
D-458147-816 Réseaux Hoymille		2 000,00 €		
R-28188-816 Autres immo corp				2 312,00 €
R-1313-814 Départ				200 000,00 €
R-13148-814 Autres communes				359 016,11 €
R-13158-816 Autres communes				139 082,13 €
R-1641-020 Emprunt				500 000,00 €
R-458209-816 Réseaux Thiennes				11 158,82 €
R-458211-816 Réseaux Bierne				6 135,26 €
R-458224-816 Réseaux St Sylvestre Cappel Phase 3			1 596,00 €	
R-458226-816 Réseaux Rubrouck				6 410,78 €
R-458231-816 Réseaux Merris			1 433,70 €	
R-458233-816 RéseauxWemaers Cappel/Zermezele				0,02 €
R-458234-816 Réseaux Steenvoorde Phase 2				696,00 €
R-458236-816 Réseaux CCFI				50 000,00 €
R-458237-816 Réseaux Bollezele - Route Merckeghem				9 617,60 €
R-458238-816 Réseaux West Cappel - Rue du Rattekot				31 668,49 €
R-458239-816 Réseaux Wattent - Rues St Antoine et de la Mon				18 674,15 €
R-458141-816 Réseaux Winezele				4 000,00 €
R-458242-816 Réseaux Crochte -Rue du Collège				3 727,18 €
R-458243-816 Réseaux Eringhem				3 500,00 €
R-458244-816 Réseaux Neuf Berquin - Rue Charles Capelle				6 487,30 €
R-458247-816 Réseaux Hoymille				2 000,00 €
R-021-816 Virement de la section de fonctionnement				7 768,72 €
TOTAL	1 800,00 €	1 361 024,86 €	3 029,70 €	1 362 254,56 €
TOTAL INVESTISSEMENT		1 359 224,86 €		1 359 224,86 €
TOTAL GENERAL		1 369 305,58 €		1 369 305,58 €

Délibération n° 2017/42 - Finances publiques : TCFE Taxe Consommation finale d'électricité - coefficient et perception taxe 2018

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Monsieur le Président propose que le coefficient 2018 reste identique à celui de 2017.
En outre, il propose que les modalités de perception et de reversement restent inchangées.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2017/43 - Compétence Eclairage public Actualisation du programme de travaux 2017

Exposé et proposition - Rapport de M Jacques HERMANT - Vice-Président chargé de l'éclairage public :

Il est proposé à l'Assemblée de valider le programme prévisionnel supplémentaire tel qu'annexé à la présente délibération.

Commune	Adresse	Nouvelle estimation (TTC)
OUDEZEELE	Ensemble de la commune	43 429,02 €
WORMHOUT	Route Herzeele, D17 Carrefour à feu tricolore	58 180,56 €
BISSEZEELE	Déplacement de l'armoire d'éclairage public de la mairie	4 401,10 €

Adoption

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence éclairage public ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2017/44 - Compétence Eclairage public Convention avec la CCHF - Travaux Quartier Saint Antoine

Exposé et proposition - Rapport de M Jacques HERMANT - Vice-Président chargé de l'éclairage public :

Dans le cadre d'un projet subventionné par le département (FDAN), la CCHF va réaliser les travaux d'aménagement de voirie quartier Saint Antoine à WATTEN. Ce chantier doit bénéficier d'une maîtrise d'ouvrage unique à la demande du département.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public avec Monsieur le Président de la CCHF.

Adoption

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence éclairage public ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2017/45 - Compétence autorité organisatrice de la distribution publique de gaz : CRAC 2016

Exposé et proposition - Rapport de M Valentin BELLEVAL - Premier Vice-Président :

Par un contrat de concession, en date du 31 décembre 2003, signé pour une durée de 30 ans, le SIECF a confié à GrDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes :

Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Bergues, Berthen, Bierne, Blaringhem, Boeschepe, Bollezeele, Borre, Brouckerque, Cassel, Eecke, Esquelbecq, Estaires, Hazebrouck, Holque, Hondshoote, Hoymille, Killem, La Gorgue, Les Moeres, Merville, Nieppe, Noordpeene, Ochtezeele, Oxelaere, Pitgam, Quaedypre, St Sylvestre Cappel, Steene, Steenvoorde, Steenwerck, Terdeghe, Uxem, Warhem, Watten, Wormhout et Zegerscappel.

Par différents avenants, les communes de Flêtre, Godewaersvelde, Ste Marie Cappel, Socx et Vieux Berquin ont été ajoutées à ce contrat de concession dit contrat historique.

Les Communes de Caestre, Meteren, Morbecque, Neuf Berquin, Renescure, Rexpoede, St Jans Cappel, Steenbecque ont transféré leur compétence avec effet au 1er janvier 2014, elles sont donc intégrées au contrat historique par avenant.

Par un contrat de concession en date du 6 juillet 2009, signé pour une durée de 30 ans, le SIECF a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes : Haverskerque, Herzeele, Hondeghe, Merris, Nieurlet, St Momelin et Strazeele.

Conformément à l'article L1411-3 du code général de collectivités territoriales, GrDF a adressé au SIECF deux comptes rendus d'activité pour l'année 2016.

Vu la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 11/09/2017 durant laquelle les CRAC 2016 ont été présentés,

Après avoir entendu la présentation de GrDF, les délégués sont invités à prendre acte des CRAC 2016.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2017/46 - Compétence Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité : Mise en place d'un service d'instruction et de validation des chiffrages ENEDIS, concernant les devis d'extension et de raccordement adressés aux Collectivités adhérentes au SIECF en collaboration avec le SIDEC (Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis)

Exposé et proposition - Rapport de M Michel DECOOL -Président :

Depuis le 1er janvier 2009, la facturation des opérations de raccordement au réseau de distribution d'électricité a été réformée et il est ainsi prévu que la part des coûts de branchement et d'extension qui ne sont pas couverts par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE) peut faire l'objet d'une contribution versée à la société ENEDIS (ex ERDF), concessionnaire qui assure, sur le territoire du SIECF, la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Cette contribution se décompose en deux parts distinctes, l'une relative aux travaux de branchement, l'autre relative aux travaux d'extension.

Par ailleurs, les collectivités en charge de l'urbanisme (CCU) se sont vues attribuer par le législateur un rôle prépondérant dans la facturation des opérations de raccordement puisque, désormais, ce sont elles qui sont en principe débitrices de la part de la contribution relative aux travaux d'extension en vertu de l'article L. 342-11 du Code de l'énergie.

La société ENEDIS adresse ainsi aux CCU les propositions techniques et financières établies en application d'un barème soumis à l'approbation de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

Suite à un recours formé par le SIPPAREC au sujet de divers articles du barème (Conseil d'Etat, 9 octobre 2013, SIPPAREC, n° 355128), le Conseil d'Etat a apporté un éclairage sur le périmètre de facturation aux CCU des opérations de raccordement individuel de puissance comprise entre 120kVA et 250kVA, qui fait l'objet de l'article 6.4.2 du barème d'ENEDIS (ex ERDF), et conclu qu'en application de cet article 6.4.2 du barème, la société ENEDIS peut valablement faire supporter à la collectivité en charge de l'urbanisme les coûts liés à la réalisation d'une canalisation en parallèle du réseau existant créée à l'occasion de ce raccordement, après application à ces coûts du taux de réfaction en vigueur (40%), au motif que cette canalisation est requise en application de la norme NF C 14 100.

Il est proposé au Comité :

- La mise en place par le SIECF d'un service aux Communes qui le souhaitent afin de les assister dans le cadre de la procédure d'instruction et de validation des chiffrages et devis que la société ENEDIS leur soumet au titre des travaux d'extension nécessités par les raccordements au réseau de distribution d'électricité réalisés sur le territoire des communes adhérentes
- Qu'une convention de partenariat soit signée avec le SIDEC (Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis) afin que les services techniques collaborent au mieux des intérêts des deux Etablissements publics et de leurs communes membres dans le cadre de la mise en place de ce service,
- De valider une mise en œuvre du service à compter du 1^{er} janvier 2018,
- De préciser que, pour l'année 2018, le service est gratuit pour les collectivités adhérentes à la compétence Autorité organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2017/47 - Compétence Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité : Actualisation du programme Article 8 - travaux 2017

Exposé et proposition - Rapport de M Edmond TURPIN - Vice-Président chargé de la concession électricité :

Il est proposé à l'Assemblée de valider le programme modifié tel qu'annexé à la présente délibération.

SIECF - Territoire d'Energie Flandre - COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2017 TRAVAUX ARTICLE 8 - 2017 / ACTUALISATION DU PROGRAMME					
Commune	Adresse	Etats	Chiffrage ART 8 en € HT	ETUDE en € HT	TRAVAUX COORDONNES en € HT
BAMBEQUE	Rue Principale	Programmation 2017	226 784,56		
BOLLEZELE	Rue de Merckeghem	Travaux terminés	88 299,75	1 456,50	46 631,50
CROCHTE	Rue du Collège	Travaux terminés	22 665,41	xxxxxxxxxx	3 727,18
ERINGHEM	Rue du Tilleul	Programmation 2017	en cours	en cours	en cours
ESQUELBECQ	Rue Ammeux	Travaux terminés	56 619,33	918,50	23 161,23
HARDIFORT	La Trompe	Travaux terminés	50 177,63	35 769,66	1 182,50
HOYMILLE	Route des Neiges	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
KILLEM	Rue de la Brasserie	Programmation 2017	67 543,39	855,90	17 209,99
NEUF-BERQUIN	La Place	Programmation 2017 chantier à réceptionner	23 473,21	508,75	4 897,33
VIEUX-BERQUIN	Rue d'Estaires	Annulé	Annulé	Annulé	Annulé
WATTEN	Rue Saint Antoine	Programmation 2017	48 144,13	762,00	17 972,15
WATTEN	Allée des Tulipes	Travaux en cours de réalisation	81 633,19	sans objet	sans objet
WEMAERS-CAPPEL / ZERMEZELE	Voie Romaine	Réceptionné	96 997,95	1 475,00	34 769,05
WEST CAPPEL	Rue du Rattekot	Travaux terminés	60 335,58	1 027,50	25 534,16
WINNEZELE	Route de Steenvoorde	Programmation 2017 chantier à réceptionner	24 561,76	856,25	25 534,16
TOTAL 2017			919 102,46	44 497,81	200 619,25
CASSEL	Place Vandamme	Report 2018	Report 2018	Report 2018	Report 2018
GODEWAERSVELDE	Chemin du Meulewalle	Report 2018	Report 2018	Report 2018	Report 2018
HARDIFORT	Roue de la Place	Report début 2018	en cours	en cours	en cours
HONDEGHEM	Contour de la Mairie	Report 2018	en cours	en cours	en cours
MERVILLE	Rue des Prêtres	Report 2018	en cours	en cours	en cours
METEREN	Rue de Monseigneur Wicart et Rue de l'Oseraie	Report 2018	en cours	en cours	en cours
NOORDPENNE	Rue Ronde	Report 2018	71 866,57	867,75	en cours
OXELAERE	Rue de Saint-Omer	Report 2018	127 398,08	688,00	en cours
REXPOEDE	Rue du Général Anthoine	Report début 2018	en cours	en cours	en cours
STEENVOORDE	Rue de la Libération	Report 2018	en cours	en cours	en cours
TOTAL 2018			199 264,65	1 555,75	

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2017/48 - Compétence Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité : Travaux de déplacements d'ouvrage à Socx

Exposé et proposition - Rapport de M Edmond TURPIN - Vice-Président chargé de la concession électricité :

La Commune de Socx envisage avec ENEDIS des travaux d'enfouissement de réseaux électriques basse tension Rte du Pont d'Enfer à Socx.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence AODE électricité, il est précisé que ce chantier n'entre pas dans les critères des travaux définis à l'Article 8 du traité de concession, par ailleurs, ce chantier ne peut être mené directement par la Commune de Socx.

Aussi il est proposé à l'Assemblée :

- D'accepter la réalisation d'un chantier par ENEDIS à Socx route du Pont d'Enfer, pour un montant maximum de 27 784.78 € HT,
- D'autoriser la signature d'une convention entre le SIECF et la Commune de Socx pour la prise en charge totale des travaux (par budgétisation).

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2017/49 - Compétence Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité : Convention tripartite avec ENEDIS et COMPLETEL, relative à l'usage des supports des réseaux publics d'électricité BT et HTA aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques

Exposé et proposition - Rapport de Mme Danielle MAMETZ- Vice-Présidente chargée de la compétence Numérique :

En vue du déploiement d'un réseau de communications électroniques à très haut débit, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président à signer une convention tripartite (SIECF, ENEDIS, Completel) relative à l'usage du réseau public de distribution d'électricité.

La convention définit les conditions juridiques, techniques et financières d'utilisation des appuis des lignes HTA et BT. La convention reprend la version validée en mars 2015 par le FNCCR.

La société COMPLETEL filiale du groupe SFR Altice déploie une fibre privée au départ de Armentières.

Ce réseau desservira :

- Nieppe et Bailleul
- La Gorgue/Merville/Lestrem

Elle déploie également une seconde fibre depuis Aire sur la Lys vers Hazebrouck (via Boeseghem, Steenbecque, Morbecque).

Cette fibre privée est destinée uniquement aux clients professionnels (cible entreprises de plus de 20 salariés).

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et l'ensemble des pièces y afférentes afin d'autoriser Completel à poser la fibre sur certains supports de distribution publique d'électricité (poteaux ENEDIS). La convention est conforme au modèle national FNCCR.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2017/50 - Compétence Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité : Convention tripartite avec ENEDIS et la ville de BAILLEUL, relative à l'usage du réseau de distribution d'électricité pour l'installation et l'exploitation d'un réseau de caméras de vidéoprotection

Exposé et proposition - Rapport de M Edmond TURPIN - Vice-Président chargé de la concession électricité :

La Commune de Bailleul souhaite installer un dispositif de vidéoprotection sur les poteaux de distribution publique d'électricité.

Il est proposé au Comité d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention tripartite avec ENEDIS et la Commune de Bailleul.

Il est proposé que le SIECF ne perçoive pas de redevance pour cette occupation.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2017/51 - Compétence Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité : CRAC 2016

Exposé et proposition - Rapport de M Edmond TURPIN - Vice-Président chargé de la concession électricité :

Le 30 mars 2012, le Comité syndical a approuvé la signature d'un nouveau cahier des charges de concession pour 30 ans avec ERDF (devenu ENEDIS) et EDF.

EDF et notamment sa branche commerce assure l'activité de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente y compris le tarif de première nécessité.

Enedis assure la gestion du réseau public de distribution d'électricité concédé.

Conformément à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, Enedis et EDF ont adressé au SIECF un compte rendu d'activité pour l'année 2016.

En ce qui concerne la partie distribution, le cahier des charges prévoit des objectifs en matière de résorption des fils nus faible section (50 km en 10 ans) et des postes de distribution équipés de tableaux HTA à coupure dans l'air (5 tableaux renouvelés par an).

Le cahier des charges prévoit également une amélioration du critère B (temps de coupure moyen annuel) qui est actuellement médiocre.

Vu la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 11/09/2017, durant laquelle le CRAC 2016 a été présenté,

Après avoir entendu la présentation d'Enedis et celle d'EDF, les délégués sont invités à :

- Prendre acte du CRAC 2016
- Noter que le critère B s'est légèrement amélioré par rapport à 2015 mais reste insuffisant, Enedis est invité à prendre des mesures et à programmer de nouveaux travaux à la fois sur les réseaux HTA et BT

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2017/52 - Maitrise de la Demande en Energie Programme d'aide pour 2017

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Par délibération en date du 9 février 2017, le Comité syndical du SIECF a fixé les modalités de l'appel à projet MDE 2017.

Dans ce cadre, le bureau du SIECF lors de sa réunion du 23 août 2017 a étudié les dossiers et proposé les attributions telles que reprises dans le tableau.

Le montant total d'aides susceptible d'être attribué est de 120 596.49 €

Il est proposé au Comité syndical de valider cette enveloppe revue à la hausse et d'attribuer les aides MDE 2017 selon le tableau repris ci-dessous.

Commune	Nom et fonction du bâtiment concerné	Montants des travaux éligibles en € HT	Taux d'aide Prévisionnel Maximum dont bonification	Prévisionnel Maximum SIECF (€ HT)	Réduction de 10% des aides par rapport en dépassement de l'enveloppe budgétaire (€ HT)	Taux d'aide recalculé
SAINT PIERRE BROUCK	la salle multi-activité	149 871,14 €	20%	29 974,30 €	26 976,87 €	18,0%
LE DOULIEU	Mairie et salles annexes	134 808,24 €	25%	33 702,10 €	30 331,89 €	22,5%
OOST CAPPEL	Salle polyvalente Daniel Bollengier	23 873,63 €	35%	8 355,80 €	7 520,22 €	31,5%
BAILLEUL	Ecole primaire Jacques Prévert	145 423,50 €	20%	29 084,70 €	26 176,23 €	18,0%
MILLAM	école primaire	7 618,96 €	30%	2 285,70 €	2 057,13 €	27,0%
ZUYTPEENE	logement communal	12 416,14 €	35%	4 345,70 €	3 911,13 €	31,5%
NEUF BERQUIN	salle d'évolution	87 492,65 €	30%	26 247,80 €	23 623,02 €	27,0%
		758 840 €		133 996,10 €	120 596,49 €	

Adoption : Par 116 voix pour, 1 contre, le Comité syndical adopte la proposition.

Il est à noter qu'un rendez-vous est prévu avec Monsieur le Maire de HOUTKERQUE début octobre concernant leur projet.

Délibération n° 2017/53 - Administration générales Information sur les décisions

Exposé et proposition - Rapport de M Michel DECOOL, Président :

En application de la délibération du Comité en date du 5 mai 2014, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

	Nature	Objet
Bureau du 19 juin 2017	Marchés publics	B2017/03 - Convention avec EDF pour la valorisation de CEE (Certificats d'Economie Energie) dans le cadre du programme TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)
Bureau du 19 juin 2017	Ressources humaines	B2017/04 - Ressources humaines - Renouvellement de la convention de mutualisation avec la Ville d'Hondschoote
Bureau du 19 juin 2017	Marchés publics	B2017/05 - Marchés publics - Achat groupé de véhicules propres et bornes y afférentes

Le comité prend acte de ces décisions.

Questions diverses

RAPPEL

- Travaux de maintenance et d'investissement pour l'éclairage public :

Dans le cadre de la convention établie avec EDF pour valoriser les remplacements d'horloge astronomique et les luminaires, les communes sont invitées à signer numériquement les conventions ou des attestations sur l'honneur sur le site du portail 3E d'EDF.

➤ Actuellement, 15 dossiers sont en "souffrance", il s'agit des communes de :

BAVINCHOVE - BERTHEN - BIERNE- CAPPELLEBROUCK - LAVENTIE - LEDERZEELE - LEDRINGHEM - LOOBERGHE - STEENVOORDE - STEENWERCK (x 2 demandes) - STRAZEELE - THIENNES - WALLON CAPPEL - WULVERDINGHE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Jean-Luc CLEENEWERCK,
Secrétaire de séance

Michel DECOOL,
Président du SIECF

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication